



**UNAF**  
VAL DE MARNE

*Champigny, le 12 mai 2017*

*Chères amies, chers amis arbitres*

***Nous disons STOP, trop c'est trop...***

*Il est hors de question que la prochaine saison soit du pareil au même par rapport à celle qui va s'achever et qui a vu la continuité voire la progression des violences en tous genres faites aux arbitres.*



*STOP aux agressions, menaces et autres incivilités qui touchent les arbitres de football, qu'ils aient 15/16 ou 45 ans et qui sont devenues monnaie courante et se banalisent de plus en plus... Tous les niveaux de compétitions sont touchés de la DH aux dernières divisions de District...*

*STOP au barème disciplinaire inadapté au football actuel réclamé de longue date par l'UNAF, en cas de coups ou bousculades sur arbitres (il paraît que cela n'aurait pas d'impact sur les agresseurs... à comparer avec les barèmes du rugby, hand ou basket... ! qui sont énormément plus sévères.. Et où les agressions sur arbitres sont rarissimes et très durement sanctionnées.*

*STOP à la banalisation des agressions d'arbitres que le monde du football accepte comme une fatalité...*

**La consigne de l'UNAF aux arbitres est Simple et claire :**

**ARRÊT IMMEDIAT DE LA RENCONTRE...  
SI L'ARBITRE EST AGRESSE PHYSIQUEMENT  
(Coups – Bousculades.)**

**SI L'ARBITRE EST MENACE DE MORT LUI OU SA FAMILLE  
SI DES INSULTES RACISTES OU DISCRIMINATOIRES  
SONT PROFEREES** sans que les dirigeants interviennent  
*L'UNAF qui doit être avertie immédiatement en même temps que votre CRA/ CDA (selon le niveau du match) fera le nécessaire pour vous accompagner et vous conseiller sans délai...En arbitrant, vous êtes détenteur, grâce au travail incessant de l'UNAF (Loi LAMOUR) d'une délégation de mission de service public ce qui aggrave les sanctions contre vos agresseurs*

## **Vous n'avez pas d'états d'âme à avoir,**

*Il n'est prévu nulle part dans les LOIS DU JEU que l'arbitre de Football doit servir de punching-ball ou d'exutoire aux frustrations de toutes sortes.... !*

## **En continuant le match vous contribuez vous-même à la banalisation des atteintes physiques sur arbitres... !**

*Avant le début de la saison prochaine nous vous ferons parvenir un document qui listera de manière la plus précise possible les cas où vous serez en mesure de stopper la partie et pourra vous aider dans vos démarches si malheureusement vous êtes confronté à des problèmes de violence sur vous ou vos assistants.*

*Il nous faut réagir car au fil des saisons le phénomène de ces agressions est devenu récurrent et n'étonne presque plus... ce qui est très grave !*

*Venez très nombreux à vos AG UNAF respectives où il vous sera possible d'obtenir une réponse à vos interrogations éventuelles sur ces sujets.*

*Encouragez l'investissement bénévole de vos représentants UNAF qui se dévouent sans compter pour que les arbitres ne soient plus les « parents pauvres » de la grande famille du football en assistant aux AG et autres manifestations qu'ils prennent la peine d'organiser..*

## **Et surtout adhérez à l'UNAF**

*De votre département afin que votre association puisse vous défendre en cas de problème grave mais aussi pour qu'elle puisse demeurer un interlocuteur reconnu et écouté des dirigeants de la Ligue et des Districts grâce au nombre de ses adhérents.*

*Nous vous présentons ci-après un courrier type de démission de votre club si des violences ont été commises à l'encontre de collègues. En évoquant l'article 35 du statut de l'arbitrage, vous êtes libre de droit.*



**Le bureau UNAF Val de Marne.**